



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section BM n°68 (ancien chemin rural n°20), à la Commune de CLERMONT L'HERAULT.

Monsieur SATGER informe les membres du conseil communautaire que par délibération en date du 1^{er} juin 2010, le Conseil Municipal de CLERMONT L'HERAULT a approuvé la cession de la parcelle BM n° 68, pour l'Euro symbolique, au profit de la Communauté de Communes du Clermontais. Située dans le périmètre de la ZAC de l'Estagnol cette parcelle qui constitue l'ancien chemin rural n°20 a fait l'objet d'une procédure d'aliénation.

Il propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n° 68, d'une superficie de 411 m², à la Commune de CLERMONT L'HERAULT, pour l'Euro symbolique, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BM n°68 (ancien chemin rural n°20), à la Commune de CLERMONT L'HERAULT pour l'euro symbolique, les frais d'acte notarié restant à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.